

ASEP

Questionnaire destiné à tous les candidats aux Elections Municipales de Joinville-le-Pont en Mars 2008

Réponse de Benoit Willot, liste Joinville en mouvement.

- 1. Vous engagez-vous à maintenir le caractère pavillonnaire d'habitations basses avec jardins pour nos deux quartiers de Polangis et du Quai de la Marne, à lutter contre toutes les tentatives de densification de nos quartiers, et à appliquer et faire respecter le PLU ?**

Les quartiers du quai de la Marne et de Polangis ont, majoritairement, un caractère pavillonnaire mais accueillent également de nombreux immeubles collectifs, dont certains très récents.

Je souhaite maintenir l'harmonie des zones pavillonnaires, tout en facilitant l'implantation de logements intermédiaires dans de petites unités répondant aux règles du PLU et bien intégrés dans un cadre paysager.

Profondément attaché au respect du cadre légal, je ferais appliquer et respecterai le PLU en vigueur.

- 2. Vous engagez-vous à faire respecter la préservation des bâtiments protégés par le nouveau PLU de Joinville-le-Pont ?**

Les bâtiments protégés retenus au titre du PLU seront préservés en leur entretien encouragé.

- 3. Vous engagez-vous à maintenir un dialogue régulier et constructif avec l'ASEP ?**

Profondément attaché à la démocratie locale et à la vie associative qui en constitue un des germes, c'est tout naturellement que je m'engage à être à l'écoute, informer et dialoguer avec les associations qui ont le souci de participer à la vie de la cité – et tout particulièrement de l'ASEP.

- 4. Vous engagez-vous à réactiver les réunions du Comité de Défense des Riverains du Tronc Commun A4/A86, dès le lendemain de votre élection, et à réactiver la réalisation des travaux tels que définis à la suite de la dernière enquête publique (protections phoniques et traitement des « délaissés ») ?**

Vous connaissez les combats que j'ai menés à vos côtés et en tant que membre du Comité de défense des riverains. Vous pouvez compter sur ma ferme vigilance pour que soient traités comme il convient par les pouvoirs publics les problèmes d'isolation phonique et de délaissés, mais également les questions liées à la pollution de l'eau et aux rejets atmosphériques.

Le renforcement du comité de défense me paraît essentiel.

- 5. Vous engagez-vous à mettre en place un Plan de Circulation sur nos deux quartiers, en concertation avec les communes riveraines et à y faire participer l'ASEP ?**

La circulation à Joinville et tout particulièrement dans Polangis, doit viser à civiliser l'automobile. Le plan de circulation, mais surtout les aménagements des carrefours doivent y contribuer. La consultation des associations sera assurée.

Je proposerai de fixer à 30 km/h la vitesse sur la voirie communale, hors axes gérés par le département.

6. Vous engagez-vous à interdire l'installation d'activités polluantes ou bruyantes dans nos deux quartiers et à poursuivre, y compris en justice, les entreprises existantes qui y contreviendraient ?

Les installations destinées aux activités industrielles ou apparentées, de même que celles liées aux commerces ou à l'artisanat seront soumises aux conditions particulières définies dans le PLU.

La commune agira par tous les moyens nécessaires, le cas échéant, pour faire respecter les règles.

7. Vous engagez-vous à poursuivre l'aide de la Municipalité pour des associations comme la nôtre, notamment par le maintien de notre subvention annuelle ?

L'aide aux associations sera poursuivie, notamment par l'attribution de subventions.

8. Vous engagez-vous à inscrire comme travaux prioritaires la transformation des quais de Polangis et de la Marne en promenades ludiques (comme pour le Quai Gabriel-Péri et le Quai du Barrage), tout en tenant compte des impératifs de stationnement et de circulation pour le quai de la rive droite ?

Mettre en valeur les bords de Marne et ses guinguettes constitue une de nos ambitions pour pouvoir s'y promener en famille, seul ou entre amis de façon détendue.

9. Vous engagez-vous à continuer à communiquer à l'ASEP toute information reçue ou envoyée par la Municipalité, concernant directement nos deux quartiers (ordres du jour et compte-rendus des Conseils Municipaux, calendriers de travaux, restrictions de circulation, permis de construire accordés, fermetures de voies, courriers émanant d'autorités communales, départementales, préfectorales, ministérielles, etc...) ?

Tous documents en corrélation avec votre association vous seront communiqués. Les affichages publics conseils municipaux ne sont pas spécifiques aux quartiers mais à l'ensemble de la ville et portés à la connaissance de tous les joinvillais.

Je proposerai, sous réserve des règles légales, de mettre en ligne les documents préparatoires aux délibérations du conseil municipal.

10. Vous engagez-vous à favoriser le maintien ou le rétablissement des activités « guinguettes » dans le quartier du même nom, afin de préserver une image essentielle de Joinville-le-Pont ?

Le développement d'une activité économique et tout particulièrement du tourisme constituent la priorité de notre liste.

Des études seront menées pour assurer un redémarrage de l'activité sur le secteur des guinguettes, en modernisant l'offre pour attirer ou faire revenir une clientèle.

11. Vous engagez-vous à faire respecter la législation en vigueur, au niveau de la Loi sur le Bruit et autres nuisances ?

Le respect de la loi sur le bruit ne relève pas, de manière générale, des responsabilités légales d'une municipalité.

Cependant, la commune agira pour amener les responsables de nuisance ou ceux qui pourraient en provoquer à éviter de telles pollutions. Ces interventions se feront par tous les moyens appropriés, y compris, le cas échéant, en faisant appel aux tribunaux.

12. Quelles sont vos intentions sur le devenir de la PMI (actuel Centre de Protection Infantile), située à l'angle de l'Avenue Jean d'Estienne d'Orves et de la Rue du Port ?

Le centre PMI de Polangis est actuellement en activité et répond à un besoin social. La municipalité que j'entends conduire agira pour améliorer et renforcer l'activité de prévention et d'appui aux familles, dont la PMI constitue un des maillons.